



Séance du Conseil communal du 19 juin 2018

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil communal  
du 19 juin 2018

**Point 1. Statutaire.**

La séance du Conseil communal débute à 20.15 heures. M. Hostettler, Président, excuse l'absence de Mme Jaunin et lui souhaite un bon rétablissement, ainsi que son retour au sein de notre Assemblée. M. Hostettler, Président, rappelle que l'écoute est souhaitée pendant les interventions des Conseillers-ères et que le silence de l'Assemblée est demandé. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 40 conseillers-ères, 3 conseillers-ères excusés-es et 2 conseillers-ères absents-es.

Nous saluons la présence de Mme la Syndique, des Municipaux, de la Boursière, d'une Huissière et du public. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Nous devons procéder à l'assermentation de M. Frédéric Colin. Cette personne n'étant pas présente, nous effectuerons son assermentation lors de la prochaine séance.

M. Charroton, Conseiller, signale qu'il n'a reçu que l'ordre du jour de la séance par voie postale. M. Pasche, secrétaire, lui demande de confirmer l'exactitude de son adresse email et lui précise qu'il reçoit, sur sa demande, tous les documents, concernant les séances du Conseil communal, par voie électronique. M. Hostettler, Président, précise que si cela devait se reproduire, il faudrait alors prendre contact, avant la séance du Conseil, avec lui-même ou avec le secrétaire du Conseil.

M. Hostettler, Président, signale une coquille typographique dans l'ordre du jour de la séance. Il faut lire, au point 5 :

'Préavis 04/2018' et non 'Préavis 05/2018. Demande de crédit d'étude de CH 64'000.- pour terminer l'étude préliminaire en vue de la réfection des infrastructures des améliorations'.

M. Hostettler, Président, ouvre la discussion sur l'ordre du jour de la séance. Pas de questions.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers-ères ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018. M. Hostettler, Président, signale que dans ce procès-verbal, M. Tardy, Conseiller, a été compté absent sur la liste des présences. Nous nous excusons auprès de ce Conseiller. Il s'était excusé sur la boîte email du Conseil communal qui n'était plus accessible pour des raisons indépendantes de notre volonté.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et une abstention.

## **Point 2. Election des membres du Bureau du Conseil communal.**

Selon l'article 12 du règlement du Conseil communal, le bureau du Conseil est élu pour une année, sauf le secrétaire qui est nommé pour législature en cours. Notre nouveau règlement du Conseil communal précise que le vote se fait à bulletin secret, sauf lorsque le nombre de candidat-e est égal au nombre de siège à repourvoir. Dans ce cas, le candidat est élu tacitement.

M. Hostettler, Président, demande à Mme Kaeser, Vice-Présidente, de présider l'Assemblée du Conseil communal pour l'élection du poste de Président du Conseil communal.

Mme Kaeser, Vice-Présidente, procède à l'élection du poste de Président du Conseil. M. Hostettler, est candidat. Pas d'autre candidature. M. Hostettler est réélu tacitement au poste de Président du Conseil communal.

M. Hostettler, Président, procède à l'élection du poste de Vice-Présidente. Mme Kaeser, est candidate. Pas d'autre candidature. Mme Kaeser est réélue tacitement au poste de Vice-Présidente du Conseil communal.

M. Hostettler, Président, procède à l'élection des scrutateurs-trices. Mme Décosterd, scrutatrice, et M. Hutzli, scrutateur, sont candidats. Pas d'autre candidatures. Mme Décosterd et M. Hutzli sont réélus tacitement au poste de scrutateur-trice.

M. Hostettler, Président, procède à l'élection des scrutateurs suppléants. M. Baudat et M. Cloux, scrutateurs, sont candidats. Pas d'autres candidatures. M. Baudat et M. Cloux sont réélus tacitement au poste de scrutateurs suppléants.

## **Point 3. Nomination d'un membre à la Commission des finances.**

Suite à la démission de Mme Genoud, Conseillère et membre de la commission des Finances, nous devons élire un nouveau candidat pour celle-ci. M. Chenuz, Conseiller, présente la candidature de M. Salomon, Conseiller, au poste de membre de la commission des Finances. Pas d'autres candidats. M. Salomon, Conseiller, est élu tacitement au poste de membre de la commission des Finances.

## **Point 4. Préavis 03/2018. Demande d'un crédit de 120'000.- pour l'acquisition d'un petit véhicule porte-outils polyvalent.**

Les Conseillers-ères ne demande pas la lecture du préavis 03/2018. M. Baumann, Conseiller, lit le rapport de la commission technique. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, présente le rapport de la commission des Finances. Il s'agit principalement de remplacer un matériel communal vieillissant et de s'équiper d'un véhicule permettant des tâches diversifiées améliorant l'efficacité des employés communaux. La discussion est ouverte. Pas de questions.

Le préavis 03/2018 est accepté par 37 voix pour et 3 abstentions.

## **Point 5. Préavis 04/2018. Demande de crédit d'étude de CH 64'000.- pour terminer l'étude préliminaire en vue de la réfection des infrastructures des améliorations foncières (AF) 1<sup>ère</sup> étape.**

Les Conseillers-ères ne demande pas la lecture du préavis 04/2018. Mme Donzé, Conseillère, présente le rapport de la commission technique. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des Finances. Il s'agit d'une étude visant à la réfection des infrastructures foncières communales. Ces réfections pourront bénéficier

d'une importante subvention fédérale. M. Hostettler, Président, ouvre la discussion. M. Baudat, Conseiller, demande que sont les collecteurs d'eau. M. Hostettler, Municipal, explique qu'il s'agit de dispositifs destinés à capter et évacuer les eaux pluviales. Ces dsipositifs sont actuellement à réviser.

M. Bessard, Conseiller, demande quelle est la raison d'une mise à l'enquête pour ce préavis. M. Hostettler, Municipal, explique cette mise à l'enquête ne concerne que les tronçons 18 et 19 qui seront modifiés et sont soumis à la loi sur les routes. Plus de questions.

Le préavis 04/2018 est accepté à l'unanimité.

#### **Point 6. Comptes 2017 et Rapport de gestion.**

M. Hostettler, Président, informe le Conseil communal que nous allons adopter les comptes 2017 et le rapport de gestion de la Municipalité conjointement. M. Chenuz, Conseiller et rapporteur de la commission de gestion, lit le rapport de la commission.

M. Hostettler, Président, propose au Conseil communal d'examiner les comptes communaux 2017, poste par poste.

#### ADMINISTRATION GENERALE.

##### Poste 1 Administration.

M. Baudat, Conseiller, demande à la page 8, Administration, compte 318.51 Honoraires et Prestations de services, quelle est la raison de la diminution importante de charge de ce poste. Mme Rime, Syndique, répond qu'il s'agit des honoraires de notre ancien boursier qui n'était pas salarié de la Commune, mais bénéficiait d'un mandat de prestation. Cette diminution répond à l'engagement de Mme Grandjean, salariée communale, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2108 et nous pouvons observer, d'autre part, l'augmentation du poste 301.10, traitement du personnel administratif. M. Baudat, Conseiller, pense comprendre qu'il s'agit d'un déplacement de poste comptable lié à un changement de statut. Mme Rime, Syndique, confirme ce dispositif comptable.

##### Poste 2 Finances.

M. Baudat, Conseiller, au compte 452.01, 220 Service Financier, Rétrocession dépenses thématiques, constate une forte diminution de ce poste. Mme Grandjean, boursière communale, explique que ce poste a été surestimé et est calculé par l'Administration cantonale. C'est un poste difficilement chiffrable. Nous recevrons la valeur du montant définitif pour 2017 au mois d'août.

M. Chollet, Conseiller, s'étonne de la différence importante sur le compte 452.01. Mme Grandjean, boursière communale, explique que ce compte dépend des dépenses de la Commune et de la répartition cantonales des rétrocessions thématiques.

##### Poste 3 Domaines et Bâtiments.

M. Schmidt, Conseiller, au compte 318.04, 351 Ancienne Gendarmerie, quelle est la raison d'une telle augmentation de charge pour 2017. Mme Grandjean, Boursière communale, lui répond qu'il s'agit d'une répartition des charges. Au compte 318.04, 353 Centre Villageois, nous pouvons, par contre, observer une baisse d'environ 1000.-

M. Hostettler, Municipal, précise que les comptes communaux se compose d'environ 1800 pièces comptables et que l'on peut observer de petite différence de gestion des comptes entre notre ancien boursier et notre nouvelle collaboratrice. Ces petites différences ne compromettent pas l'exactitude des comptes.

Poste 4 Travaux, Poste 5 Instruction publique et cultes, Poste 6 Police, Poste 7 Sécurité sociale, Poste 8 Services industriels, Récapitulatif. Pas de questions.

M. Faillettaz, Conseiller, au poste 3 Domaine et Bâtiments, nous pouvons observer une importante dépense au compte 318.00 Honoraires de gérance. Ne serait-il pas possible de confier cette tâche à un Municipal. M. Rosat, Municipal, répond que cette tâche peut être dans ses compétences. La Municipalité s'est donné un temps de réflexion. Elle vient d'engager, Mme Grandjean, et laisse passer une année pour qu'elle puisse s'installer et éventuellement lui confier cette tâche.

M. Salomon, Conseiller, Poste 4 Travaux, 441 Bâtiment terrain de football, 314.00, demande que recouvre le montant porté dans ce compte. M. Rosat, Municipal, explique qu'il s'agit de travaux d'entretiens courants et d'une nouvelle alimentation électrique. La situation de la buvette, sur le plan cadastral est délicate. La Municipalité a pris ce problème en charge.

Plus de questions. M. Hostettler, Président, clos la discussion sur les comptes communaux 2017.

M. Hostettler, Président, ouvre la discussion sur le Rapport de gestion de la Municipalité. M. Stocker, Conseiller, constate à la lecture du rapport d'exploitation que L'Isle se caractérise par des particularités 'intéressantes' pour les spécialistes et que les sommes attribuées à leurs études posent questions. Mme Rime, Syndique, indique que plusieurs aller et retour se font fait avec l'administration cantonale. Les règlements changent au fil des mois et des années et notre PGA nécessitent des réajustements. La Municipalité est à bout touchant et espère clore ce dossier rapidement.

Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2017 et accepte les comptes communaux 2017 à l'unanimité.

Point 7. Communication de la Municipalité.

Mme Rime, Syndique, informe que, pour répondre aux exigences légales et à plusieurs parents, la Municipalité va mettre en place un accueil de midi, une cantine, pour les écoliers de L'Isle et les enfants habitant la Commune. Actuellement la réflexion se porte sur l'infrastructure de cet accueil. Les restaurateurs de la place ont été contactés et il faudra trouver des personnes pour en assurer l'encadrement. Les parents seront informés par le biais de leur établissement scolaire.

Concernant le complexe scolaire et de la piscine des Chavannes, les crédits devraient être voter d'ici la fin de l'année par les conseils intercommunaux des différentes associations porteuses du projet.

Le comité directeur de l'ASSICOV travaille en étroite collaboration avec les directeurs scolaires de l'ASISEV et de l'ASICOPE. Notre nouveau directeur ne sera nommé que l'année prochaine, il faut donc travailler en amont pour la future rentrée 2019, d'autant que les locaux ne seront pas construits à ce moment là. Tous les enfants auront une

place dans une classe avec la volonté des comités directeurs de créer deux pôles primaires, un à Cossonay et l'autre entre Cuarnens et L'Isle.

Mme Donzé, Conseillère, demande si l'accueil proposé aux enfants se limite au repas de midi ou comporte aussi une prise en charge après l'école. Mme Rime, Syndique, précise qu'il s'agit uniquement de cantine communale. Concernant l'UAPE, son installation sera définie entre Cuarnens et L'Isle, quand les classes 1 à 4P seront placées.

M. Cloux, Conseiller, désire connaître la situation de la somme investie, dans le cadre de la réalisation du collège de la Sarraz, par la Commune de L'Isle. M. Bapst, Municipal, représentant ASSISEV, précise que la répartition des frais remboursable à notre Commune est en bonne voie.

M. Rosat, Municipal, nous informe de l'avancement des travaux concernant les filtres à particules du CAD.

M. Baudat, Municipal, porte à notre connaissance que les travaux de génie civil du barrage sont terminés. La mise en pression a été réalisée. Le barrage est plein. La qualité de l'eau est bonne. Nous allons pouvoir approvisionner le village et ouvrir les fontaines.

M. Hostettler, Municipal, nous précise que les travaux du carrefour du Grütli nécessitent encore quelques finitions. Le retard pris en fin de travaux sont dû aux intempéries que nous avons subis. Le tapis final sera posé en 2019, ainsi que le trottoir, le long de la route des Mousses. Il est actuellement seulement marqué au sol. Des travaux devant se dérouler prochainement sur ce lieu, nous avons choisi d'attendre la fin de ceux-ci pour finaliser ce dispositif piétonnier.

Le chantier d'inversion du sens de circulation autour de la Poste va se faire incessamment. Probablement avant les vacances d'été. Le retard est dû aux conditions météorologiques.

Vous avez certainement remarqué que nous avons laissé plusieurs zones en prairie naturelle, près du cimetière et du verger du pré Four. Surface que nous devons faucher et faire les foins. C'est une expérience sur l'entretien des surfaces herbeuses. Nous avons pu remarquer une augmentation de la biodiversité de ces parcelles.

Une nouvelle directrice a pris ses fonctions à la tête du Parc naturel Jura vaudois. Actuellement, elle fait la tournée des Municipalité des Communes membres pour se présenter et voir quels sont les besoins et les demandes de celles-ci. Concernant les activités pédagogiques proposées par le Parc naturel du Jura vaudois, nous comptons 22 classes inscrites qui viendront à L'Isle.

Vous avez pu constater un retard sur l'entretien des surfaces engazonnées. La machine exécutant ces travaux est en réparation.

Mme Rime, Syndique, nous informe que des visites du Château sont organisées. Pour les réservations et l'organisation des visites s'adresser au greffe communal. Mme Rime, Syndique, profite de cet instant, pour remercier Mme Grandjean, boursière communale, pour sa première année de travail au sein de notre Commune.

M. Schmidt, Conseiller, demande à M. Hostettler, Municipal, si la parcelle no. 480, actuellement en prairie naturelle, qui est inscrite, au plan d'affectation, comme zone de détente et de jeux pourrait bénéficier d'un aménagement particulier. M. Hostettler, Municipal, précise que cette surface va bénéficier, cet automne, d'un projet de verger de quartier et éventuellement d'un mobilier public. Le 80% des frais, occasionnés par la plantation de ces arbres, seront financés par le Parc naturel Jura vaudois. Dans le même esprit et le même financement, nous allons créer une haie naturelle près du cimetière. Ces réalisations appartiennent au projet Toile verte, du Parc naturel Jura vaudois, financé par la Fondation MARVA, qui sont destinés au soutien et à la création d'un

réseau d'îlots de biodiversité. Mais nous restons à l'écoute de toutes propositions provenant de nos concitoyens.

M. Cloux, Conseiller, remercie la Municipalité d'avoir installé un appareil de contrôle de la vitesse dans le village. Il souhaite que celui-ci reste installé plus longuement. M. Hostettler, Municipal, précise que celui-ci a été loué et qu'après une période d'essai, selon les résultats obtenus, la Municipalité a l'intention d'en acquérir un exemplaire.

Mme Schafroth, Conseillère, s'interroge sur la difficulté de se parquer devant le magasin Hohl. M. Hostettler, Municipal lui répond qu'il s'agit d'une parcelle privée et précise qu'un risque existe pour que ce style de parcage soit refusé par la DGMR.

Mme Bernard, Conseillère, pense que deux des places sises devant la Poste sont difficiles d'accès. M. Hostettler, Municipal, lui répond que la situation a été étudiée et que l'accès en marche arrière ne devrait pas poser de problèmes.

M. Bessard, Conseiller, demande si il est possible de déplacer l'obstacle zone 30km/h, car il gêne les chauffeurs de camions pour l'accès à la laiterie. M. Hostettler répond qu'il faut organiser une rencontre sur place et trouver l'endroit adéquat ensemble.  
Plus de questions.

#### **Point 8. Communications du Bureau.**

Distribution d'un bulletin d'inscription pour la sortie du Conseil communal de septembre 2018 et présentation de cette sortie par M. Hostettler, Président.

M. Hostettler, Président, demande de bien respecter le délai d'inscription et de le faire parvenir au secrétaire du Conseil que l'on participe ou pas cette sortie.

M. Hostettler, Président, demande à ce que tous les défraiements des commissions soient transmis au secrétaire du Conseil communal.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au 10 octobre 2018.

#### **Point 9. Propositions individuelles.**

M. Baudat félicite la Municipalité pour son rapport de gestion et pour la publication du 'L'ISLE Info'. M. Baudat, Conseiller, a observé qu'à l'entrée du village au niveau du bâtiment SAPJ sont disposés, sur la route cantonale, des cônes de signalisation sur un regard. M. Hostettler, Municipal, nous informe que le cadre de ce regard est endommagé et que des travaux sont entrepris.

M. Stocker, Conseiller, remercie la Municipalité pour l'aménagement et la réorganisation du parking sis route du Mollendruz.

M. Hostettler, Président, remercie la Municipalité, le personnel administratif et communal, les Conseillers-ères, les Huissières et le bureau du Conseil pour leurs prestations et la bonne ambiance de travail.

La séance est levée à 22.00 heures.

Bureau du Conseil Communal

J. Hostettler  Pasche

Le Président Le Secrétaire